

SIGNALEMENT DE CONDUITE INAPPROPRIÉE

ÉTAPES À SUIVRE PAR LE CLUB DE SOCCER DU FC BORÉAL :

1 

Un enfant **dévoile** des informations à propos d'un employé ou d'un bénévole qui se serait conduit de **manière inappropriée**.
(Un compte rendu sera rédigé)

2 

L'**employé** qui reçoit les informations **prévient** un **administrateur**.
(Un compte rendu sera rédigé)

3 

L'administrateur prévient la **direction de l'organisme**.

4 

L'administrateur et la direction de l'organisme **déterminent** si les inquiétudes sont **justifiées**. (Un compte rendu sera rédigé)

5 

Si les inquiétudes sont **justifiées**, ils **convoquent** l'employé ou le bénévole concerné pour **discuter des allégations** et des inquiétudes soulevées. L'employé ou le bénévole est informé de la plainte **sans** que l'**identité** du plaignant lui soit révélée. Il est ensuite appelé à **réagir** aux allégations. (Un compte rendu sera rédigé)

6 

Si la direction de l'organisme **juge** que la nature des comportements en cause **n'est pas** suffisamment grave pour justifier des mesures concrètes, l'organisme pourra choisir d'**expliquer** clairement ses **attentes** à l'employé ou au bénévole quant au respect du *Code de conduite pour la protection des enfants*.
(Un compte rendu sera rédigé)

! Dans le cadre d'une enquête ou d'un suivi interne, le **club de soccer du FC Boréal** aura intérêt à **effectuer une évaluation critique** de la justesse de ses politiques et de ses pratiques à la lumière des inquiétudes soulevées. Le **Comité de discipline du FC Boréal** peut élaborer un plan d'intervention.

N.B. Informer les parents de l'enfant à propos des allégations de conduite inappropriée dans les plus brefs délais.

7 

Si la direction de l'**organisme juge** que la nature des comportements en cause est suffisamment **grave** pour justifier des mesures concrètes, un **suivi interne** sera effectué par le **Comité de Discipline du FC Boréal**. (Un compte rendu sera rédigé)

8 

Le **Comité de discipline du FC Boréal** effectue un suivi interne.
(Un compte rendu sera rédigé)

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE :

A) Les allégations de conduite inappropriée sont infondées. Suivre les politiques internes. Le dossier est clos, mais l'organisme **peut décider** de profiter de l'occasion pour rappeler à tous ses employés et bénévoles l'existence du *Code de conduite pour la protection des enfants* et le mandat du **Comité de discipline du FC Boréal**.

B) Les allégations de conduite inappropriée sont fondées. La suite des choses dépendra de la **gravité des comportements** en cause, de la **nature** des informations recueillies durant le suivi interne et **d'autres éléments pertinents** (ex. des *agissements antérieurs de nature similaire*). Des **mesures disciplinaires** plus ou moins sévères pourraient être justifiées.
Par exemple, le **club de soccer du FC Boréal** pourrait, par mesure de précaution, signaler ses inquiétudes à la **police**.

C) Les résultats de l'enquête sont non concluants. La suite des choses devra être déterminée avec soin et dépendra de la nature des informations recueillies durant le suivi interne. Le **Comité de discipline du FC Boréal** va examiner les options, évaluer les risques et consulter des professionnels.

9 

Encadrez et surveillez l'employé ou le bénévole, dans le respect des politiques internes établies par le **Comité de discipline du FC Boréal**.
(Un compte rendu sera rédigé)

Plusieurs de ces **mesures** s'appliqueraient aussi dans les cas suivants :

- Un employé ou un bénévole se déclare **témoin** d'un comportement inapproprié de la part d'un autre employé ou bénévole.
- Un enfant fait un **dévoilement** de la part d'un **autre** enfant.



La protection de l'enfant et des autres enfants au sein du club de soccer du FC Boréal sera assurée tout au long du processus d'encadrement.